

UE PROJET PROFESSIONNEL PERSONNEL POUR LES LICENCES 2 INTITULE : DANSE

Composante / Service dispensant l'UE	Service Université Culture
Partenaires de la composante / du service qui propose l'UE	
UE accessible aux étudiants de :	L2 Langues, Cultures et Communication L2 Lettres, Culture et Sciences Humaines
Objectifs pédagogiques et contenu de la formation	Pratique de la danse abordant un rapport au corps dans sa globalité ou de manière dissociée, mêlant technique, ludique, sensible et exigeant. Le danseur sera confronté à un travail d'improvisation, d'exploration, d'interprétation et de création. Les thèmes abordés sont les suivants : l'engagement de soi, l'écriture chorégraphique, le rapport au sol, la qualité gestuelle et l'énergie, la voix, et la musicalité. Les rencontres avec le public font partie prenante de la pratique. Objectifs pédagogiques et artistiques : acceptation du regard de l'autre, capacité d'écoute et de partage, de concentration et de mémorisation, engagement, créativité individuelle et collective. (Descriptifs des ateliers proposés sur le site du SUC à partir de fin juillet 2019)
Nombres d'heures	50 à 60h (TD)
Responsable	Emilie Mathieu Courriel : emilie.mathieu@uca.fr
Contact pour information	Service Université Culture 29, bd Gergovia 63037 Clermont-Ferrand Cedex Tél : 04 73 34 66 03 Courriel : SUC@uca.fr Site : http://culture.clermont-universite.fr/
Intervenant	Emilie Mathieu en lien avec les créations programmées sur le territoire.
Semestre où l'UE est proposée	Premier et deuxième semestre
Semestre où l'UE est validée	Deuxième semestre
Lieu d'inscription	Forum d'information au Rest'ocezo Campus des Cézeaux 63170 Aubière Service Université Culture 29, bd Gergovia 63037 Clermont-Ferrand Cedex
Période d'inscription	Forum d'information : jeudi 12 septembre 2019 (17h30-20h30) Service Université Culture : à partir du 16 septembre 2019
Début des activités	À partir de septembre 2019 (voir calendrier sur le site du SUC à partir de fin juillet 2019)
Conditions d'inscription	UE non accessible aux dispensés d'assiduité Accessible à tous les niveaux (débutants et expérimentés).
Contraintes spécifiques	Les étudiants des ateliers sont impliqués dans l'organisation des conditions de manifestations publiques (proposition des lieux, organisation matérielle, information). La participation aux ateliers signifie un engagement personnel et collectif. L'assiduité à toutes les séances est obligatoire et sera contrôlée.
Capacité d'accueil	20 participants
Effectif minimum pour ouverture de l'UE	10 participants

Lieux	Lieux précisés sur le site du SUC à partir de fin juillet 2019
Créneaux horaires réservés	Détails sur le site du SUC à partir de fin juillet 2019
Modalités de contrôle des connaissances / de la pratique	<p>L'assiduité à toutes les séances est obligatoire et sera contrôlée. Une note portant sur l'assiduité comptera dans la moyenne.</p> <p><u>Session 1 :</u> Évaluation après le rendu de l'atelier selon les critères suivants : assiduité totale, implication, progression, créativité, respect du groupe, travail personnel, qualité de la prestation publique ou de la réalisation de l'œuvre finale. Rédaction d'un dossier de 2 pages sur le thème « En quoi ma pratique dans cet atelier est-elle en adéquation avec mon projet personnel et professionnel ? » (représente 50% de la note totale). Le dossier peut être complété par d'autres documents permettant d'apprécier davantage le travail réalisé (note d'intention, etc.). Une note finale qui valide la pratique selon les critères énoncés plus haut et qui regroupe les deux évaluations, soit 50% pour le dossier PPP et 50% pour le reste du travail au sein de l'atelier.</p> <p><u>Session 2 :</u> Une épreuve de rattrapage sera organisée pour les étudiants ajournés ou défaillants en 1^{ère} session, sous la forme d'une prestation individuelle reprenant les enjeux de l'atelier.</p>

Complément d'information	
---------------------------------	--